

8 juin 2021

Madame, Monsieur,

A compter de la session 2022, **le concours externe de recrutement des professeurs sera positionné en fin de deuxième année de master**. Ainsi, durant l'année de stage 2022-2023, les lauréats n'auront plus à valider de Master. Autre changement : à compter de la rentrée scolaire 2021, les étudiants en Master MEEF auront 18 semaines de stage à effectuer sur les 2 années (contre 5 actuellement). Ainsi, durant l'année de stage, dès 2022-2023, **les stagiaires ayant validé un Master MEEF seront à temps plein**.

Déroulé des 2 années en MASTER MEEF



Le SAAR (Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement) de l'Enseignement Catholique de l'académie de Lyon a la charge de trouver un établissement d'accueil pour les stages dans les établissements du 2nd degré.

Seront en stage 4 types d'étudiants (voir calendrier en page 2) :

- En M1 MEEF, 6 semaines de **stage d'observation**, soit quelques jours filés sur plusieurs mois et une période massée + 4 semaines **en responsabilité ou en alternance**, si les étudiants sont en ISFEC (St Julien, CEPEC ou UCLY) et souhaitent passer le CAFEP ;
- En M1 MEEF, 6 semaines de **stage d'observation**, soit quelques jours filés sur plusieurs mois et une période massée, si les étudiants sont en INSPE et souhaitent passer le CAFEP ;
- En M2, 12 semaines de **pratique accompagnée**, soit quelques jours filés sur plusieurs mois et une période massée NON REMUNEREES pour les étudiants inscrits en INSPE ou ISFEC et souhaitant passer le CAFEP ;
- En M2, 12 semaines d'alternance, soit quelques jours filés sur plusieurs mois et une période massée (volume annuel de 216 h) REMUNEREES à hauteur de 865 € brut/ mois pendant 12 mois, pour les étudiants inscrits en INSPE ou ISFEC et souhaitant passer le CAFEP.

Les stages en alternance en M2 ?

1. Les étudiants intéressés par l'alternance devront faire acte de candidature sur le site de l'académie de Lyon à partir de la fin du mois de juin (VALERE public ou VALERE privé).
2. Pour l'année scolaire 2021-2022, les étudiants ne seront pas accompagnés en cours et devront avoir une « mission d'enseignement en responsabilité devant élèves et les missions liées au service d'enseignement ». Leurs tuteurs, libérant leurs heures de cours participeront à leur formation.

Comment seront choisis les alternants ?

Dans le public, les choix sont établis par le Rectorat en lien avec l'INSPE.

Dans le privé, une commission de gestion de l'offre de stage, mise en place sous l'autorité du Secrétaire Général de CAEC, validera les candidatures avant le 15 juillet 2021.

L'accès à ces stages sera priorisé selon si l'étudiant est inscrit en ISFEC ou en INSPE, s'il s'engage à s'inscrire au CAFEP, s'il a le préaccord collégial...

De plus, leur nombre sera limité par le contingentement ministériel et ré-évalué chaque année pour l'enseignement privé. Cette année, ce sont 60 alternants qui pourront accéder dans notre académie à ce dispositif (1^{er} et le 2nd degré).

Choisir ISFEC (PRIVE) ou INSPE (PUBLIC) ?

Pour les M2 : cette année, seul le département de Lettres modernes et de Philosophie est accessible en ISFEC.

Pour les M1 : s'inscrire en ISFEC, entraînera une formation scindée en 4 semestres (2021-2023).

Le stage d'observation de 6 semaines au cours du premier semestre du M1,

Le stage de pratique accompagnée de 4 semaines au cours du second semestre du M1,

Le stage de pratique accompagnée de 8 semaines au cours du troisième semestre en M2 (avec soutenance du mémoire),

Le dernier semestre de M2 est consacré à la préparation du concours.

[Plus de renseignements](#)

S'inscrire dans un ISFEC ?

Vous avez à vous connecter sur CAACWEB : <https://www.caacweb.fr/>

A Craponne, le CEPEC (Craponne) accueille uniquement les étudiants du second degré.

A Caluire, l'ISFEC St Julien accueille les étudiants du premier degré, des disciplines professionnelles, disciplines du second degré...

Je reste disponible pour tout complément d'information,

Hélène ALLIOD, Coordinatrice académique de l'emploi des enseignants du second degré

CALENDRIER DES STAGES (en cours de construction)

